

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS et AUX PERSONNELS

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé par le président de La République, la reprise scolaire des élèves de l'école primaire et des collégiens sera obligatoire à partir du 22 juin 2020. Des changements dans l'accueil des personnes et dans l'organisation menée à ce jour sont donc réalisés pour répondre à ces obligations. Le protocole sanitaire qui régit actuellement les établissements scolaires, est ainsi assoupli afin permettre le retour des élèves au collège la semaine prochaine. Nous vous transmettons les grandes lignes d'une organisation pour **la période du 22 juin au 03 juillet 2020**.

A l'attention des parents : nous vous rappelons également que vous avez un rôle important à jouer dans l'accompagnement de votre ou de vos enfant(s) sur le respect des gestes barrière et de la distanciation physique.

I) ORGANISATION GENERALE

Pour information, les transports scolaires fonctionneront avec les circuits et les horaires habituels ; toutefois la CIREST devant mettre en place la distanciation dans le bus, pourra rappeler que le respect de la distanciation dans les véhicules est de nature à réduire de moitié la capacité des véhicules. Dès lors, le risque que des élèves ne puissent pas monter à bord est à considérer. Aussi, la CIREST recommande vivement aux parents la présence d'un adulte afin d'éviter que leur enfant se retrouve seul devant un bus dont l'accès à bord lui serait refusé du fait des mesures réglementaires en vigueur.

a. Accueil des élèves

Les élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} seront accueillis en classe entière pendant la période du 22 juin au 03 juillet 2020. Chaque classe sera affectée dans une salle pour la journée ; toutefois, en cas de non possibilité de respecter la distanciation physique au regard du nombre d'élèves présents dans la salle de classe, quelques élèves seront envoyés dans une salle d'étude ou au CDI. De manière générale, les professeurs se déplaceront, pas les élèves. Nous vous invitons à regarder l'emploi du temps avec la salle attribuée à la classe de votre enfant sur PRONOTE, dans votre espace numérique (ENT METICE).

b. Emplois du temps

Les emplois du temps appliqués du 22 juin au 03 juillet 2020 seront ceux d'avant le confinement avec quelques aménagements opérés ci-dessous (voir PRONOTE).

ATTENTION : Pas de cours prévus sur les 2 mercredis à venir (24 juin et 1^{er} juillet) pour l'ensemble des classes afin de permettre systématiquement la désinfection approfondie des locaux.

c. Information/formation

Les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains.

d. Horaires

La prise en charge éducative et pédagogique des élèves sera assurée en fonction des EDT avant le confinement et en tenant compte des départs étalés l'après-midi. Ce qui implique que :

- Les classes de 6^{ème}, de 5^{ème}, de 4^{ème} et 3^{ème} termineront au plus tard à 15h20 (à la sonnerie) les autres jours de la semaine

e. Restauration

La capacité du réfectoire permet l'accueil de 78 élèves sans remettre en cause les règles de distanciation physique ; le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, tous les élèves demi-pensionnaires (DP) présents auront un repas chaud

Si tous nos élèves DP (400) viennent, 4 services de repas seront opérationnels de 11h30 à 13h15 : des dépassements horaires sur la pause méridienne et le début des cours de l'après-midi seront à prévoir en sollicitant la bienveillance de chacun

II) PROTOCOLE SANITAIRE

Pour cette troisième phase du déconfinement commencé le 15 juin, le protocole sanitaire est assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants. La principale évolution du protocole sanitaire concerne l'assouplissement des règles de distanciation physique dans les écoles et les collèges. Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles.

Préalable : AVANT LA VENUE A L'ETABLISSEMENT

Les parents doivent obligatoirement vérifier l'état de santé de leur enfant avant de les envoyer au collège. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils fournissent à leur enfant des mouchoirs en papier jetables, 2 masques par jour et un petit flacon de gel hydro alcoolique (un petit sac, prévu par vous, doit recevoir le masque souillé s'il est lavable).

Les différents acteurs du collège doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les parents, les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque grand public, peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains.

Les nouvelles règles de distanciation physique

Dans les écoles élémentaires et les collèges, la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas sur les sièges en dos à dos, dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. L'organisation de la classe à l'air libre est donc encouragée. En outre, si le mobilier des salles de classe ne permet pas de respecter la distanciation physique, tous les espaces de l'établissement peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, salle d'étude...), y compris pour proposer d'autres activités (aide aux devoirs, approfondissement des fondamentaux par un accompagnement, le dispositif 2S2C (voir site du ministère), etc.

L'application des gestes barrière

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Les élèves devront se laver les mains, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allés aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez eux ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc., doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire au collège pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les élèves

Pour les collégiens/lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire lors de leurs déplacements. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Chaque élève devra avoir son masque pour entrer dans l'établissement et le portera dans l'enceinte de l'établissement. Les parents vérifieront avant le départ de chez eux, que son enfant a son masque principal et le second masque de secours (si cours l'après midi).

Par application du principe de précaution, à tous les instants de présence au collège, le port du masque par TOUS est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté. Dans la salle de classe, le professeur ou le personnel prenant en charge le groupe d'élèves décidera de la pertinence du port du masque en fonction du respect des règles de distanciation.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente et durant au moins 15 minutes à chaque fois que cela est possible. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves limite le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation accélérée du virus. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe est réduite comme à l'école maternelle.

• L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement

Les élèves seront accueillis aux heures habituelles le matin. L'après midi, les élèves des classes de 6^{ème}, de 5^{ème}, de 4^{ème} et de 3^{ème} quitteront, selon les EDT, au plus tard à 15h20. (Pas de cours le mercredi matin)

○ La circulation des élèves entre les bâtiments

Les déplacements des élèves seront limités, organisés et encadrés. Chaque classe restera dans la même salle pour l'ensemble des cours de la journée (les enseignants se déplaceront). Les ventilateurs ne doivent pas être utilisés. Les cours auront lieu portes ouvertes pour limiter la manipulation des poignées. Les élèves ne sont pas autorisés à sortir avant la récréation sauf pour aller exceptionnellement aux toilettes ou à l'infirmerie (sortie d'un seul élève à la fois). Avant et après le passage aux toilettes, les élèves doivent se laver les mains. Le nettoyage des salles, l'aération, la désinfection de celles-ci sont organisés selon le strict respect du protocole transmis par les autorités.

○ Les récréations

Notre collège s'étale sur 3,2 hectares ; à ce titre, les élèves vont en récréation en respectant juste la distanciation sociale et les gestes barrières. Les sanitaires feront l'objet d'une surveillance spécifique.

○ La restauration scolaire

En respectant la distanciation d'un 1 mètre latéral et de face, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, tous les élèves présents auront un repas chaud.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs, comme pour les poignées des portes et pour les interrupteurs, est également réalisé au minimum une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise lorsque qu'une désinfection au minimum quotidien est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

POINT D'ATTENTION

Les principes suivants seront appliqués. Le respect de ces principes n'est pas négociable. En cas de manquement avéré, constaté par un adulte du collège, un entretien individuel sera mené avec le chef de service en responsabilité. Les élèves refusant de se conformer au protocole feront l'objet d'un traitement spécifique (entretien CPE, cellule

d'écoute). En cas de récurrence et afin de préserver la protection sanitaire des autres usagers, la famille viendra récupérer son enfant qui ne sera plus accepté en présentiel au collège sur la fin de cette année scolaire.

La cellule d'écoute, composée des acteurs du pôle infirmier et du service social du collège, sera installée à l'infirmierie. Les élèves qui le souhaitent pourront rencontrer les membres de cette cellule.

En cas d'infection par le COVID-19 ou d'émergence de symptômes au collège

Symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite tenue au collège :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Lorsque la personne présentant les symptômes est un adulte elle est placée également en isolement avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Lorsque l'enfant est remis à ses parents ou lorsque l'adulte quitte l'établissement, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale. Un signalement sera effectué aux services du rectorat.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

La formation, l'information et la communication

Le personnel : Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les parents : Cette note d'information vous permet de prendre la mesure :

- des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de votre rôle dans le respect des gestes barrière ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne votre enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, travaillant auprès de l'établissement : Infirmière : 0262465531 (uniquement pour les questions/informations sur la santé physique/psychologique de l'enfant et l'hygiène au sein du collège)
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves : Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

La direction du collège de Cambuston